

4.3 Service sanitaire

Le décret du 12 juin 2018 impose un service sanitaire pour les étudiants en 3^{ème} année de médecine à partir de la rentrée universitaire 2018-2019. L'objectif de ce service sanitaire est **d'initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire** puis de permettre **la réalisation d'actions concrètes de prévention primaire** en luttant contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé et en favorisant l'interprofessionnalité.

Plusieurs thématiques ont été retenues :

- Santé mentale
- Santé sexuelle, sexualité, contraception
- Addictions
- Santé et environnement
- Ecole du dos
- Gestes qui sauvent
- Vaccinations
- Hygiène bucco-dentaire
- Alimentation, activité physique
- Mort subite
- L'hôpital des nounours
- Sommeil

Le service sanitaire sera effectué auprès du **public des établissements scolaires** : écoles primaires, collèges, lycées **de la région Nord-Pas de Calais et de certaines entreprises**.

Il se déroulera pour l'année universitaire 2020-2021 sous forme de 6 jours de formation, 4 jours d'action sur le terrain et 1 jour de retour d'expérience.

1- Au 1^{er} semestre :

- **Formation commune à la santé publique et à l'animation de groupes** le Vendredi 2 Octobre
- **Formations thématiques** les vendredis 13 Novembre et 4 Décembre

2- Au 2^{ème} semestre :

- **Formations thématiques** le Vendredi 15 Janvier
- **Actions sur le terrain** les vendredis 29 janvier, 19 et 26 mars et le 02 avril
- **Préparations des actions de terrain** : les vendredis 12 février et 12 mars
- **Retour d'expérience** le vendredi 9 avril.